



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 28 mars 2022

Délibération n° 2022-026
DENOMINATION DE VOIES - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Patricia NEDEL à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER à Anne-Eugénie GASPARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR, Fatou THIAM à Alain ANZIANI, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ghislaine BOUVIER

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme-Grands projets urbains-Habitat-Patrimoine-Politique de la Ville, informe l'Assemblée que dans le cadre du programme immobilier sur l'ancien site Castorama, dans le quartier de Chemin Long, la voirie interne qui desservira les 4 îlots doit être dénommée. Il est proposé de lui donner le nom de « Germaine Tillion » (1907 - 2008) ethnologue et figure de la résistance française. Elle fut déportée dans le camp de Ravensbrück, en Allemagne, de 1943 à 1945. Engagée en faveur de l'enseignement dans les prisons dans les années 1950-60, elle meurt à quasi 101 ans. Elle entre au Panthéon en 2015, aux côtés de trois autres résistants : Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay.

Par ailleurs, la « Passe communale de Bellevue », dans le quartier de Beaudésert, a été transférée à Bordeaux Métropole par la loi MAPTAM, sur une longueur de 500 m de la place Dauphine, à la parcelle 281EL34, et par délibération CLECT n°2018-6 du 26 janvier 2018. Il est dès lors proposé de dénommer cette passe « Impasse de Bellevue ».

De même, la prolongation de l'avenue de la Grande Semaine, dans le quartier de Beaudésert, va bientôt être ouverte à la circulation. Elle rejoint la rue Caroline Aigle au Haillan. Il convient donc de dénommer cette nouvelle portion « avenue de la Grande Semaine » et de changer les tenants et aboutissants.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé les dénominations suivantes :

DENOMINATION ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	TENANT	ABOUTISSANT
Voie créée	Rue Germaine Tillion	Avenue de la Somme	Voirie à créer
Passe communale de Bellevue	Impasse de Bellevue	Avenue de Bellevue	En impasse
Voie créée	Avenue de la Grande Semaine	Avenue Marcel Dassault	Rue Caroline Aigle (Le Haillan)

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 16 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter les nouvelles dénominations de voies telles que mentionnées ci-dessous :

DENOMINATION ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	TENANT	ABOUTISSANT
Voie créée	Rue Germaine Tillion	Avenue de la Somme	Voirie à créer
Passe communale de Bellevue	Impasse de Bellevue	Avenue de Bellevue	En impasse
Voie créée	Avenue de la Grande Semaine	Avenue Marcel Dassault	Rue Caroline Aigle (Le Haillan)

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 033-213302813-20220307-2022_026-DE



ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : Groupe « Ensemble pour une ville durable »

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 28 mars 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 29 mars 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.